

Rapport de la Commission des Finances au Conseil Communal

relatif à l'arrêté d'imposition 2024

Préavis municipal no 02-2023

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de :

- Monsieur Daniel Morier, Président
- Monsieur Basile Favre
- Madame Theres Brillet
- Madame Véronique Jaquemet
- Monsieur Tonino Natale, rapporteur

a rencontré la Municipalité le 11 septembre dernier pour préavis sur l'arrêté d'imposition 2024.

Les motifs présentés par la municipalité à la commission pour le maintien du taux d'imposition à 75%, ainsi que les réponses apportées aux questions posées, nous paraissent cohérents et prudents en fonction des données à disposition de la municipalité.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal

- Vu le préavis municipal No 02-2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

D'accepter l'arrêté d'imposition 2024 tel que présenté, comprenant un taux de 75%.

St-Barthélemy, le 2 octobre 2023

Pour la Commission des finances :



Daniel Morier



Basile Favre



Theres Brillet



Véronique Jaquemet

Tonino Natale

